

Lebourgneuf: Québec diminue ses offres à des expropriés

par Louis TANGUAY
La ville de Québec a réduit de 24 pour cent son offre aux propriétaires de 7.5 millions de pieds carrés de terrain constituant environ le tiers du sol exproprié pour la création de la collectivité nouvelle de Lebourgneuf.

En août, à l'ouverture du procès qui s'est terminé la semaine dernière devant le tribunal de l'expropriation, l'offre était faite en fonction d'un prix moyen de \$0.26.6 face à une réclamation de \$0.60 le pied de la part des expropriés.

Juste avant les plaidoyers qui devaient clore l'enquête, le procureur de la ville, Me Paul Trudeau a cependant amendé l'offre initiale pour la réduire à \$0.20 le pied carré, même si toute sa preuve durant les trois semaines qu'ont duré les té-

moignages avait été axée sur une offre supérieure.
A la défense de cette coupure, il devait ensuite plaider que toute la valeur potentielle des terrains en cause s'était actualisée avec la publication du projet de la ville en avril 1975 et qu'à

partir de ce moment, aucun acheteur avisé ne devait s'attendre à un profit en achetant un terrain voué à l'expropriation.
De plus, a-t-il soutenu, les transactions les plus proches de l'expropriation se sont faites dans ce secteur à un

prix moyen de \$0.21.9 le pied, mais les vastes espaces en cause au début de 1975, auraient pu être achetés à moins de \$0.20, selon Me Trudeau si les représentants de l'acheteur, M. Hervé Maron, ne s'étaient pas montrés aussi pressés.

Le procureur de la ville a aussi tenté de mettre en doute la capacité financière de M. Maron de réaliser un tel développement, ce à quoi le procureur des expropriés, Me Pierre Pinard, a répliqué en disant que la cause n'avait pas pour but de faire le procès du propriétaire, mais plutôt d'établir la valeur du terrain.

Cette croissance rapide s'est maintenue jusqu'à l'adoption en mai 1975 d'un règlement de zonage confirmant officiellement les espoirs des développeurs, puisqu'on y permettait notamment de la construction résidentielle à moyenne et haute densité.

Le terrain exproprié par la ville appartient en parts égales à une compagnie de M. Maron et à la compagnie Christianor, propriété d'un investisseur français.

D'ailleurs, selon Me Pinard, il était facile pour quiconque, à partir des études sectorielles du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et des conditions de l'annexion de Charlesbourg-Ouest, soit dès 1972-73, de conclure qu'il y aurait de l'argent à faire pour un promoteur intelligent, dans cette zone anormalement intouchée par l'urbanisation, faute d'équipements municipaux adéquats.

A partir de ce moment, la courbe de croissance des prix s'est stabilisée, selon Me Pinard.

Me Trudeau a tenté de démontrer, par déduction, même si aucun témoignage ne l'a affirmé catégoriquement, que M. Maron connaissait le projet de la ville d'exproprier le territoire, avant que ce soit officiellement annoncé.

Tout au long des plaidoyers, M. Maron est apparu comme le pivot de cette cause, puisque c'est lui par l'importance des transactions auxquelles il a participé dans ce secteur et puisque c'est lui qui avait entrepris, au début de 1975, de constituer un assemblage de terrains voué à un développement important juste là où la ville a lancé ses avis d'expropriations quelques mois plus tard.

Mais tout le potentiel du sol était déjà réalisé. Les propriétaires pouvaient évaluer que, en fonction d'une mise en valeur à brève échéance le terrain valait déjà \$0.60 le pied carré, compte tenu d'un profit raisonnable dont ils sont privés par la décision de la ville d'exproprier.

Autant pour l'entreprise privée que pour les pouvoirs publics, tout indiquait déjà la vocation de ce territoire comme étant d'être assemblé pour un développement majeur.

Cette conclusion établit donc une marge de \$0.40 (du simple au triple): entre l'offre de la ville et la réclamation de l'exproprié.

Le tribunal de l'expropriation a pris la cause en délibéré et son président, le juge Guy Dorion, a dit espérer qu'une ordonnance sera émise au cours du mois de janvier.

Bourassa réitère son appui au projet d'un port à Gros-Cacouna

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil
LA POCATIERE — Le premier ministre Bourassa a réitéré, dimanche à Rivière-du-Loup, l'appui ferme et catégorique que le gouvernement du Québec a accordé en avril dernier au projet de développement portuaire des firmes maritimes Havre Champlain-Misener, à Gros-Cacouna.

On sait que le projet d'aménagement d'un super-port de transbordement du vrac solide à Gros-Cacouna avait d'abord été évalué à quelque \$130 millions, puis ré-évalué à quelque \$200 millions par les promoteurs.

D'une façon plus particulière, pour le gouvernement du Québec, ces études doivent déterminer définitivement "dans quoi on va s'embarquer, surtout financièrement", étant donné que le Québec sera éventuellement appelé à contribuer au projet sous forme d'infrastructure municipale ou industrielle.

Toujours concernant Gros-Cacouna, M. Bourassa a ajouté cette opinion personnelle que la région de Rivière-du-Loup présentait des avantages indéniables pour des installations portuaires du vrac solide. "C'est un endroit géographique bien placé pour

les communications", a-t-il remarqué, que ce soit par l'autodrome ou la voie ferroviaire vers New York et le marché nord-américain, ou par la mer, pour tout le continent.

Par ailleurs, concernant les perspectives d'aménagement d'un port pétrolier, M. Bourassa a déclaré qu'on ne disposait actuellement que d'études préliminaires sur le choix des sites possibles.

Quant aux négociations en cours entre le ministère fédéral des Transports et la compagnie Misener, M. Bourassa a déclaré qu'on l'avait informé que la discussion se

poursuivait plus prometteuse que jamais, ainsi que le premier ministre Trudeau l'avait affirmé ces jours derniers, à Rivière-du-Loup.

Etudes terminées en novembre
En ce qui concerne la partie des études entreprises par le Québec, le premier ministre a déclaré qu'elles devraient être terminées pour la fin d'octobre ou le début de novembre.

Ces études, a-t-il signalé, doivent tenir compte d'implications d'importance, entre autres avec les projets d'un port pétrolier, les problèmes de pollution ou avec les autres ports du pays.

AMASO, rencontres
822 est, rue Sherbrooke, s. 5, Montréal, 524-3852
14-19 heures, Québec, 843-7037

l'enveloppe d'argent

Un intéressant concours qui vous permet de gagner jusqu'à \$1280 tous les jours, du lundi au vendredi.

Aucun achat nécessaire. Simplement écouter le populaire KCKV/1280.

TOUT LE MONDE LE FAIT FAIS LE BIEN

l'es capable

LES CUBES RANGE-TOUT

FONCTIONNELS AVEC OU SANS CLOISONS ET TIROIRS EN JAUNE BLANC, NOIR ROUGE ET BRUN

	CUBES 9.95 REG. \$19.95
	AVEC CLOISONS 11.95 REG. \$24.95
	AVEC TIROIRS 15.95 REG. \$32.95

EN VENTE EXCLUSIVEMENT AU 231 ST-PAUL

LE MOBILIER INTERNATIONAL

STATIONNEMENT A L'ARRIERE DU MAGASIN

Voici la trinité du bon boire et du bon manger

L'Eperlan, fameux restaurant de fruits de mer, l'Hôtel, grillades et brochettes gargantuesques, et Eglantine, disco-salon aux charmes réparateurs sont situés dans la maison Leber-Charest, Place Royale, au cœur du vieux Québec.

2 heures de stationnement gratuit au Stationnement Dalhousie. Enr., 50 rue Dalhousie. On recommande de réserver:

L'Eperlan 692-1726
L'Hôtel 692-0265
Eglantine 694-9556

La maison Leber-Charest
Au cœur de Place Royale

"Des milliers de personnes savent maintenant que Berthe est bonne cuisinière"

"Les annonces classées du Soleil c'est pour tout l'monde!"
647-3311

à votre service

jusqu'à 9 heures

Afin de faire bénéficier sa clientèle des grands centres urbains d'un service pouvant l'accueillir davantage, la Société des alcools du Québec a prolongé les heures d'ouverture de certains de ses magasins.

C'est ainsi que pour la région périphérique de Québec, les magasins suivants:

Québec: 964, rue St-Jean, Carré d'Youville

Québec: 1860, rue d'Estimauville

Ste-Foy: 3400, Quatre-Bourgeois, Place Naviles

seront désormais ouverts jusqu'à 9 heures du soir du mardi au vendredi inclusivement.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



côte-nord gaspésie bas saint-laurent le grand-portage

l'est du québec

dans nos régions

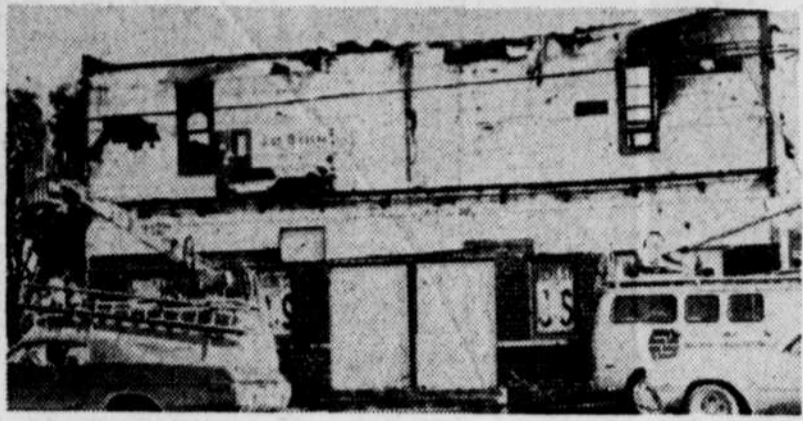


Photo Carol Sirois

A l'écran ce soir...

Le cinéma Rio, à Sept-Iles, n'est plus que débris, sauf la façade qui tient encore fragilement et qui affiche cette allure. Un violent incendie a complètement ravagé, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, ce qui fut le premier cinéma de Sept-Iles, dans les années 50, et qui est devenu l'an dernier un magasin propriété du brocanteur Jos Bezeau. Les dommages ne sont pas évalués pour l'instant, mais on sait que l'édifice était assuré pour \$82,000 et son contenu pour \$15,000. L'inspecteur Perreault, de la Sûreté municipale, qui conduit l'enquête dans cette affaire, a dit hier au SOLEIL ne pas écarter pour le moment l'hypothèse d'un incendie d'origine criminelle.

Bas Saint-Laurent et Gaspésie

La Société nationale de l'Est du Québec vient d'annoncer son appui à l'Association des Gens de l'Air du Québec, en établissant un réseau régional de vente du macaron "Il y a du français dans l'air", et en sollicitant aussi des adhésions au Comité d'appui aux Gens de l'Air. Par cette campagne, le SNEQ veut attirer l'attention de la population régionale et l'inviter à sauvegarder l'identité culturelle et linguistique du peuple québécois. Des points de vente du macaron ont été établis dans les villes de Rimouski, Mont-Joli, Matane, Amqui, Trois-Pistoles, Cabano et Causapsal.

La Côte-du-Sud

Montel Inc., de Montmagny, qui se spécialise dans l'appareillage électrique, a entrepris un programme de modernisation de son équipement de \$275,000, qui lui a valu une subvention de \$55,000 du ministère de l'Expansion économique régionale. L'industrie a obtenu d'importants contrats qui lui permettront de créer une vingtaine de nouveaux emplois.

La Rive-Sud

Un centre d'accueil nouveau genre dans la région a ouvert ses portes à Saint-Michel, à l'intention des individus ou groupes en quête de tranquillité et de recouvrement. La maison l'HORED parrainée par la congrégation des Soeurs Jésus-Marie de Saint-Michel, est une maison de prières, où l'on répondra à l'année longue aux demandes de réservations. Les personnes y auront toutes les facilités pour échanger et se recueillir. Cet oasis de paix est situé en bordure du fleuve, tout près de l'église, dans une bâtisse qui portait autrefois le nom d'Hôtel La Mouette.

La Beauce

La Commission scolaire de Saint-Joseph, qui regroupe neuf municipalités de ce secteur, a dû fixer le taux de la taxe scolaire pour l'année 1976-1977 à \$1,22 du \$100 d'évaluation imposable, même si le taux normalisé pour cette année est de \$1,00 du \$100. On a dû agir ainsi, vu que les dépenses admissibles se totalisent à \$11,516 et qu'on enregistre une augmentation de 10 pour cent de l'évaluation. Cette commission scolaire a un budget d'opération de \$3,500,529 alors que les dépenses approuvées par le service des normes du ministère de l'Éducation sont de \$3,372,870.

L'Amiante

Un nouveau président d'élection vient d'être désigné dans le comté fédéral de Frontenac. Il s'agit de M. Henri Blanchard, de Thetford Mines, qui entrera en fonction le 11 juin 1977, et remplacera M. Jos-Luc Roy, de La Guadeloupe. A l'emploi de la Société Asbestos Ltée, il devra résigner ses fonctions de secrétaire-trésorier au sein de la Chambre de commerce locale.

Charlevoix

Pro-santé, un organisme bénévole se dévouant au mieux-être de la population de Charlevoix-Ouest, vient de publier un dépliant sur le projet en cours de fonctionnement. Préparé de façon à présenter sous une forme de plus agréables et faciles à consulter ce qu'est pro-santé, cette petite publication situe le projet dans le temps et dans le milieu; quant à son objet qui est la santé et aux moyens de tendre vers cet objet qui sont les services. La réalisation graphique de ce dépliant a été confiée à Marie-Renée Oit, une jeune artiste de Baie-Saint-Paul, qui connaît une popularité grandissante dans les milieux artistiques et artisanaux.

Des protestations contre la construction d'un aqueduc

par Damien GAGNON

TROIS-PISTOLES — Le comité de citoyens du village de la Rivière-Trois-Pistoles s'insurge contre la décision prise par le ministère des Affaires municipales du Québec et le conseil de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, de construire un réseau d'aqueduc et d'égouts au coût de près de \$2 millions pour desservir 70 familles.

Les membres du comité de citoyens, dont le président et le vice-président sont MM. André Leblond et Hilaire Dabé, affirment qu'il aurait été possible de réaménager le réseau d'aqueduc et d'égouts de façon très convenable pour un montant beaucoup moindre.

On voit dans ce gaspillage éhonté, un moyen déguisé d'amener la fusion du territoire de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges dont fait partie le village de la Rivière à la ville de Trois-Pistoles.

En effet, la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts dont les travaux ont débuté il y a un mois, comprend le raccordement au système existant à la ville de Trois-Pistoles.

Le village de Rivière-Trois-Pistoles n'est pas appelé à se développer. Bien au contraire sa popula-

tion vieillit et il faut plutôt s'attendre à une diminution.

C'est la raison pour laquelle des résidents du village, pour ne pas taxer outre mesure les contribuables, avaient convenu qu'un réaménagement du système d'aqueduc à partir du réservoir existant alimenté par les eaux de la rivière et du système d'égouts était possible pour un coût d'environ \$600,000.

Ces travaux réalisés sur une période de quelques années n'auraient rien coûté à la municipalité et au gouvernement du Québec, puisqu'ils auraient été effectués dans le cadre des projets d'initiatives locales du gouvernement fédéral.

Le comité de citoyens a révélé qu'un premier projet accepté l'an dernier par le gouvernement canadien et qui aurait donné du travail à 19 chômeurs du village de la Rivière a été refusé par le conseil de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges.

Il ne fait aucun doute dans l'esprit des membres du comité de citoyens que la majorité des membres du conseil de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges sont non seulement d'accord avec la réalisation du projet de \$2 millions, mais ils veulent aussi la fusion avec la ville de Trois-Pistoles.

Pourtant, en juillet 1975, les contribuables du village de Rivière-Trois-Pistoles, au cours d'un référendum, se sont prononcés contre ce projet de construction de réseau d'aqueduc et d'égouts devant être raccordé à celui existant à la ville de Trois-Pistoles.

À la fin de décembre dernier, il y eut pénurie d'eau pendant plus de trois semaines à Rivière-Trois-Pistoles conséquence, semble-t-il, de l'émission d'une ordonnance du ministère des Affaires municipales autorisant la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts.

Le comité de citoyens affirme que le problème d'eau qu'a connu le village de Rivière-Trois-Pistoles est tout simplement dû à une négligence voulue des membres du conseil municipal comme le refus d'entretenir le réseau. On parle même de sabotage.

Le comité de citoyens a l'intention de continuer à protester en informant les contribuables du village sur le coût élevé de la taxe d'eau qu'ils auront sans doute à payer, une fois que le système sera raccordé à la ville de Trois-Pistoles.

C'est en plein l'temps du festival d'automne

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le septième festival d'automne de Rimouski a débuté dimanche soir, par l'habituel défilé d'ouverture auquel ont participé quelques milliers de personnes, gais-lurons qui armoient une semaine de cousinage, comme c'est devenu la coutume à ce festival.

Après le défilé, les gens se sont rassemblés à la Place d'animation pour la soirée du président, M. Ghislain St-Pierre, vétérinaire de Rimouski.

L'édition 1976 du festival d'automne a prévu de nombreuses activités sportives, culturelles, de loisirs et de plein air. Pour les activités sportives, citons notamment la chasse, le tir au pigeon d'argile, la course de tacots, balade cycliste, slalom automobile, rallye moto, tir de poneys, chevaux championnat omnium de ping-pong, compétition de voitures à quatre roues motrices, tournoi de ballon balai, etc.

Quant à la course de tacots, qui aura lieu à 14h, le 10 octobre, une soixantaine de participants venant de différentes villes de la province, se livreront une chaude lutte sur une piste de 1050 pieds. Certains tacots

atteignent des vitesses allant jusqu'à 35 milles à l'heure.

Les principales activités du festival se dérouleront à quatre endroits, soit le coin des cousins, le coin des fêtards, le coin du plein air et le coin des chansonniers. La place d'animation, située au coin des cousins, présente chansonniers, acrobates, jongleurs, chanteurs, compositeurs et amateurs, de 13h30 à 22h, tous les jours du festival.

Il y a également exposition d'œuvres d'art et d'artisanat au Musée de Rimouski, et dans 14 kiosques, aménagés à l'intérieur de deux unités mobiles.

Le coin du plein air, c'est la place camping, autour de laquelle se greffent toutes les autres activités sportives et de plein air.

Bref, les activités ne manquent pas, et l'organisation du festival, qui attend plus d'une centaine de milliers de visiteurs, a prévu des activités pour les gens de tous âges.

Aujourd'hui, il y a spectacle de théâtre pour enfants à l'auditorium de l'École Paul-Hubert, slalom auto au stationnement du Collège, et théâtre amateur au Centre civique.

Foule au Palais de justice de Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Une intense activité régnait au Palais de justice de Sept-Iles, hier matin, où s'ouvrait le terme d'automne des assises, pendant que siégeait la cour des petites créances, et que la cour des sessions de la paix débordait de monde jusque dans les corridors.

Plus de 350 personnes, dont 190 appelées pour servir éventuellement de juré, remplissaient les salles d'audience et les corridors du Palais de justice devenu trop restreint; des fonctionnaires, cumulant parfois deux fonctions en raison d'un manque de personnel, ne savaient plus où se lancer.

Finalement, à peine sept des quelque 37 causes prévues au départ pour ce terme d'automne des assises seront entendues, les autres étant reportées au printemps; les procès des conseillers municipaux Claude Saint-Pierre et Alban Blanchard figurent dans les remises.

Un haut fonctionnaire de la Justice à Sept-Iles a attribué particulière-

ment à la non disponibilité des juges de la Cour supérieure qui ne peuvent se rendre à Sept-Iles, et au fait qu'il faudrait siéger plus souvent, cette multitude de remises.

Les assises débiteront donc le 12 et 13 octobre avec la reprise du procès de Denis Lapière, de Sept-Iles, accusé d'extorsion. On sait qu'un premier procès tenu en mai a échoué sur un désaccord entre les membres du jury; onze personnes concluaient à la culpabilité pendant que le douzième soutenait le contraire.

Alors qu'une cinquantaine de personnes devaient se présenter devant le juge Raymond Boucher en cour des petites créances, le juge Yvon Mercier entendait des dizaines de causes et plusieurs comparutions "du lundi matin" en cour des sessions de la paix.

Un spectateur spécial suivait attentivement les délibérations hier: M. Robert Cliche, juge en chef adjoint de la cour provinciale. Ce dernier effectue une visite régulière et note certains problèmes que peut rencontrer l'administration de la justice.



La chasse aux faisans a toujours sa place

y a pas mieux placé!

AVANT

AVANT

AVANT

AVANT

AVANT



La Buick Century Coupé 2 portes 1977: c'est pour après qu'on la choisit avant chez Giguère Autos, concessionnaire GM.



Parce qu'avant vous aurez exploré une lignée d'intermédiaires méritantes, et aurez choisi en connaissance de cause la version exacte — couleur, moteur, ligne — de votre Pontiac, Buick ou Cadillac.

Parce qu'après, vous aurez droit à un service d'entretien vigilant, décidé à faire ce qu'il faut pour garder votre auto neuve... neuve plus longtemps.

Giguère Autos, y'a pas mieux placé pour une GM. Avant et après!

giguère
autos

y a pas mieux placé!

ANGLE BOUL. HAMEL/LAURENTIEN

APRES

APRES

APRES

APRES

APRES

y a pas mieux placé!



l'amiante les bois francs la beauce la côte-du-sud la rive sud portneuf charlevoix

le québec régional

(Handwritten initials)

dans nos régions



Photo Carol Sirais

A l'écran ce soir...

Le cinéma Rio, à Sept-Îles, n'est plus que débris, sauf la façade qui tient encore fragilement et qui affiche cette allure. Un violent incendie a complètement ravagé, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, ce qui fut le premier cinéma de Sept-Îles, dans les années 50, et qui est devenu l'an dernier un magasin propriété du brocanteur Jos Bezeau. Les dommages ne sont pas évalués pour l'instant, mais on sait que l'édifice était assuré pour \$82,000 et son contenu pour \$15,000. L'inspecteur Perreault, de la Sûreté municipale, qui conduit l'enquête dans cette affaire, a dit hier au SOLEIL ne pas écarter pour le moment l'hypothèse d'un incendie d'origine criminelle.

Bas Saint-Laurent et Gaspésie

La Société nationale de l'Est du Québec vient d'annoncer son appui à l'Association des Gens de l'Air du Québec, en établissant un réseau régional de vente du macaron "Il y a du français dans l'air", et en sollicitant aussi des adhésions au Comité d'appui aux Gens de l'Air. Par cette campagne, le SNEQ veut attirer l'attention de la population régionale et l'inviter à sauvegarder l'identité culturelle et linguistique du peuple québécois. Des points de vente de macaron ont été établis dans les villes de Rimouski, Mont-Joli, Matane, Amqui, Trois-Pistoles, Cabano et Causapscal.

La Côte-du-Sud

Montel Inc., de Montmagny, qui se spécialise dans l'appareillage électrique, a entrepris un programme de modernisation de son équipement de \$275,000, qui lui a valu une subvention de \$55,000 du ministère de l'Expansion économique régionale. L'industrie a obtenu d'importants contrats qui lui permettront de créer une vingtaine de nouveaux emplois.

La Rive-Sud

Un centre d'accueil nouveau genre dans la région a ouvert ses portes à Saint-Michel, à l'intention des individus ou groupes en quête de tranquillité et de recueillement. La maison l'HORED parrainée par la congrégation des Soeurs Jésus-Marie de Saint-Michel, est une maison de prières, où l'on répondra à l'année longue aux demandes de réservations. Les personnes y auront toutes les facilités pour échanger et se recueillir. Cet oasis de paix est situé en bordure du fleuve, tout près de l'église, dans une bâtisse qui portait autrefois le nom d'Hôtel La Mouette.

La Beauce

La commission scolaire de Saint-Joseph, qui regroupe neuf municipalités de ce secteur, a dû fixer le taux de la taxe scolaire pour l'année 1976-1977 à \$1,22 du \$100 d'évaluation imposable, même si le taux normalisé pour cette année est de \$1,00 du \$100. On a dû agir ainsi, vu que les dépenses admissibles se totalisent à \$11,516 et qu'on enregistre une augmentation de 10 pour cent de l'évaluation. Cette commission scolaire a un budget d'opération de \$3,500,529 alors que les dépenses approuvées par le service des normes du ministère de l'Éducation sont de \$3,372,670.

L'Amiante

Un nouveau président d'élection vient d'être désigné dans le comté fédéral de Frontenac. Il s'agit de M. Henri Blanchard, de Thetford Mines, qui entrera en fonction le 11 juin 1977, et remplacera M. Jos-Luc Roy, de La Guadeloupe. A l'emploi de la Société Asbestos Ltée, il devra résigner ses fonctions de secrétaire-trésorier au sein de la Chambre de commerce locale.

Charlevoix

Pro-santé, un organisme bénévole se vouant au mieux-être de la population de Charlevoix-Ouest, vient de publier un dépliant sur le projet en cours de fonctionnement. Préparé de façon à présenter sous une forme des plus agréables et faciles à consulter ce qu'est pro-santé, cette petite publication situe le projet dans le temps et dans le milieu; quant à son objet qui est la santé et aux moyens de tendre vers cet objet qui sont les services. La réalisation graphique de ce dépliant a été confiée à Marie-Renée Otis, une jeune artiste de Baie-Saint-Paul, qui connaît une popularité grandissante dans les milieux artistiques et artisanaux.

L'aide sociale: le cas de Saint-Raphaël sera réétudié

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Une nouvelle étude de territoires sera sans doute effectuée concernant les bureaux d'aide sociale de Lévis et de Montmagny. Ainsi, la décision de fermer le bureau des Affaires sociales à Saint-Raphaël, en raison d'une insuffisance de clientèle, serait remise sérieusement en question.

C'est le ministre d'Etat aux Af-

aires sociales, M. Julien Giasson, qui en a émis l'hypothèse devant le député de Bellechasse, M. Pierre Mercier. MM. Giasson et Mercier recevaient alors une délégation formée d'une dizaine de maires du comté de Bellechasse et venue protester contre la décision déjà prise par le ministère au sujet de la fermeture du bureau de Saint-Raphaël.

La clientèle de ce bureau devait, à compter du 18 octobre, aller grossir les bureaux voisins de Lévis et de Montmagny.

La délégation des maires de Bellechasse, sous la présidence du préfet, M. Robert Prévost, a dénoncé cette décision comme étant une nouvelle tentative de centralisation. Ils ont signalé l'absence de CLSC sur leur territoire et ils ont exprimé la crainte de voir partir des personnes-ressources déjà précieuses sur leur territoire rural.

Une suggestion faite dernièrement par le député Pierre Mercier, visant le maintien du bureau d'aide sociale à Saint-Raphaël, comme bureau satellite, vers lequel se serait déplacé, deux

jours par semaine, un personnel itinérant, n'a pas semblé retenir l'attention du ministre d'Etat. M. Giasson a montré en effet une préférence pour la possibilité d'un réaménagement de clientèle.

Dans une région rurale comme celle de Bellechasse, a signalé M. Mercier, il est important que les services puissent être donnés dans des délais raisonnables. A ce sujet, il y a une lacune à corriger, a admis le député de Bellechasse à l'Assemblée nationale.

L'UPA de Québec-Sud veut le huis-clos

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La Fédération de l'UPA de Québec-Sud demande à la Régie des marchés agricoles du Québec,

- de tenir ses audiences à huis clos avec les personnes ou organismes concernés de façon à arrêter les démarches massives des dissidents ou producteurs et surtout afin de permettre des décisions plus objectives;

- de hâter ses décisions à la suite d'audiences ou d'arbitrages;

- d'être plus attentive à l'intérêt de l'ensemble des vrais producteurs agricoles dont l'entreprise est du type familial et dont le revenu exclusif est l'agriculture;

- à cette fin, d'être moins craintive des dissidents reliés aux grandes compagnies et indirectement aux multinationales.

C'est ce qui a été convenu, la semaine dernière, par plus de 200 agriculteurs, à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, tenue à Notre-Dame-des-Pins.

Aussi, les agriculteurs de Québec-Sud désirent que le ministère québécois de l'Agriculture réajuste le budget agricole dans la même proportion (%) qu'il était il y a 10 ans par rapport au budget global du Québec.

Dans ce sens, comme l'ont fait savoir des agriculteurs, il y aurait lieu de débloquer dès cet automne, un nombre d'heures subventionnées suffisant en travaux mécanisés pour répondre aux besoins des producteurs de

Québec-Sud, dans chacune des paroisses en 1976 et 1977.

D'inclure à son projet de loi d'utilisation des sols arables, une section prévoyant des subventions incitatives à un producteur agricole qui vend son terrain directement à un autre agriculteur, ceci afin de mieux compétitionner les citadins acheteurs.

Acériculture

Les tentatives vécues depuis deux ans, pour l'obtention d'un plan con-

joint sans référendum à la suite de déconcentration et d'entente au niveau de comité consultatif regroupant tous les acériculteurs, a amené les délégués de l'UPA de Québec-Sud d'exiger: qu'on en finisse une fois pour toutes avec le comité consultatif, que l'UPA propose son propre plan conjoint et l'action préconisée au niveau de la mise en marché et qu'elle ouvre une bataille syndicale pour l'obtenir.

Le bois

Pour éviter que la forêt de Québec-

Sud soit surexploitée dans les essences résineuses, comme ce fut le cas au cours des années passées, il a été résolu que le ministère des Terres et Forêts mette sur pied une réglementation interdisant la coupe à blanc dans les boisés, sauf dans les endroits où un autre genre de traitement ne peut être effectué.

De plus, que le ministère oblige par la même réglementation, toute personne ayant effectué une coupe à blanc, à reboiser le terrain en dedans de cinq ans.

Thetford-Sud reçoit \$109,440 de trop pour des travaux municipaux

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La municipalité de Thetford-Sud est privilégiée! En effet, elle a reçu du ministère québécois des Affaires municipales la promesse d'une subvention au montant de \$456,440 pour l'exécution de travaux urgents d'aqueduc qui, incluant les frais contingents, ne coûteraient que \$347,000.

Cependant, au sein de l'administration municipale, on craint que le ministère révisé le dossier. Toutefois, un haut fonctionnaire aurait déclaré au maire Lorenzo Saint-Cyr "ce qui est promis, reste promis". Dans un tel cas, l'excédent servirait à défrayer le coût du financement de l'emprunt puisque

le versement de la subvention sera réparti sur une période de dix années.

Il se pourrait fort bien toutefois que l'aide financière gouvernementale soit réduite à l'équivalent du coût des travaux, question de ne pas susciter l'envie chez d'autres municipalités.

Entre-temps, le conseil municipal s'apprête à accorder le contrat de construction à la firme Arco Construction Ltée, de Plessisville, qui en a surpris plusieurs en faisant une basse offre de \$262,910.19. Les trois autres cotations variaient entre \$304,222.81 et \$339,777.70. Les travaux pourraient être mis en exécution d'ici une dizaine de jours.

A ces conditions-là, il ne fut pas

surprenant qu'aucun contribuable ne se soit opposé au règlement d'emprunt de \$347,000.

Le projet prévoit le prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance de 6,100 pieds dans le boulevard Smith, depuis l'intersection du chemin de l'ancienne mine Flintkote jusqu'au réseau d'eau de la ville de Thetford Mines.

Ces travaux permettront à la municipalité d'alimenter plusieurs industries qui utilisent actuellement des puits artésiens, et aux administrateurs du complexe hospitalier de Thetford de construire une deuxième ligne de raccordement pour protéger adéquatement l'institution en cas d'incendie et de régulariser la pression et le débit d'eau.

y a pas mieux placé!

AVANT

AVANT

AVANT

AVANT

AVANT



La Buick Century Coupé 2 portes 1977: c'est pour après qu'on la choisit avant chez Giguère Autos, concessionnaire GM.



Parce qu'avant vous aurez exploré une lignée d'intermédiaires méritantes, et aurez choisi en connaissance de cause la version exacte — couleur, moteur, ligne — de votre Pontiac, Buick ou Cadillac.

Parce qu'après, vous aurez droit à un service d'entretien vigilant, décidé à faire ce qu'il faut pour garder votre auto neuve... neuve plus longtemps.

Giguère Autos, y a pas mieux placé pour une GM. Avant et après!

giguère 
autos

y a pas mieux placé!
ANGLE BOUL. HAMEL/LAURENTIEN

APRES
APRES
APRES
APRES

APRES
y a pas mieux placé!